

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Sols perméables - tendance sableuse ou «terre végétale» avec absence d'humidité > 0,80 m de profondeur

PRINCIPE

Les eaux sortant de la fosse toutes eaux sont réparties dans des tuyaux d'épandage entourés de gravier dans des tranchées calibrées. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant, à la fois en fond de tranchée d'épandage et latéralement.

La longueur des tranchées dépend notamment des possibilités d'infiltration du terrain.

• Dans le cas d'un terrain en pente (> 5 %), les tranchées d'épandage doivent être réalisées perpendiculairement à la plus grande pente.

• Au-delà d'une pente de terrain de 10 %, la réalisation de tranchées d'épandage est à proscrire.

REMARQUES

- La longueur d'une tranchée d'épandage ne devra pas excéder 30 m.
- Il est préférable d'augmenter le nombre de tranchées (jusqu'à 6 par épandage) plutôt que de les rallonger.

DIMENSIONNEMENT

Les longueurs de tranchées d'épandage sont données pour une largeur de 0,50 m.

Le bouclage de l'épandage n'est pas pris en compte dans la longueur totale d'épandage.

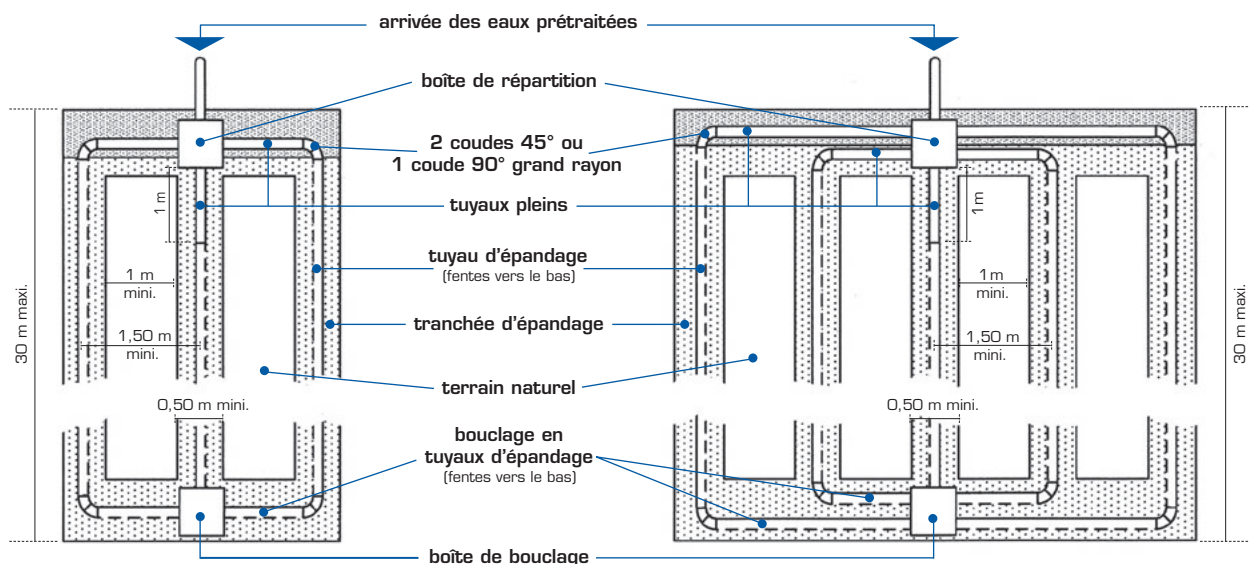
La profondeur de fouille d'une tranchée d'épandage ne doit pas excéder 1 m.

K* (mm/h) Valeur de perméabilité	15 ≤ K ≤ 30 Sol de perméabilité médiocre	30 ≤ K ≤ 50 Sol moyennement perméable	50 ≤ K ≤ 200 Sol perméable	K > 200 Sol très perméable
Jusqu'à 5 pièces principales (≈ 3 chambres)	Etude particulière	50 m	45 m	Lit d'épandage 30 m ²
+ 1	Etude particulière	+ 10 m	+ 9 m	Lit d'épandage + 6 m ²

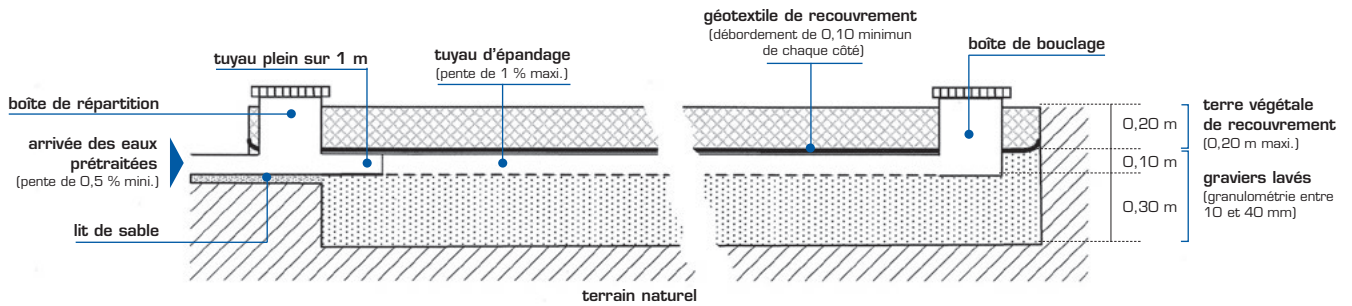
*K = coefficient de perméabilité exprimé en mm/h à l'aide du test Porchet

NB : une pièce principale est une pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil d'une surface minimale de 7 m² munie d'un ouvrant sur l'extérieur (ex : chambre, séjour, salle à manger...).

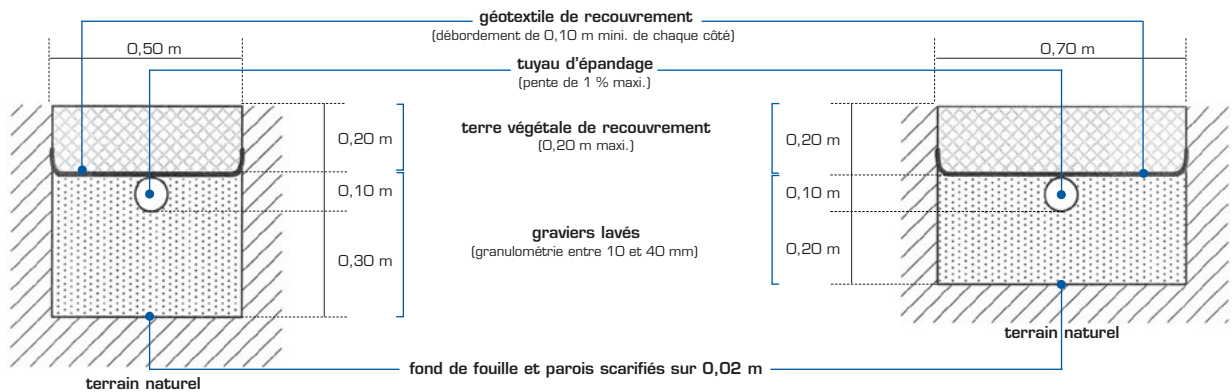
vue de dessus



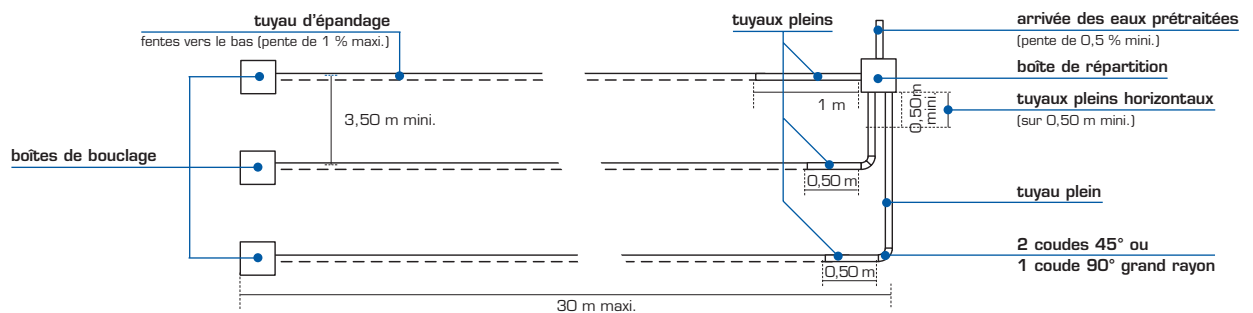
coupe longitudinale



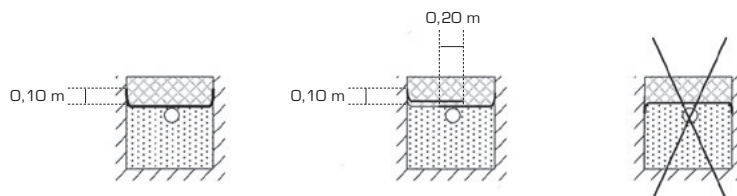
coupes transversales



tranchées d'épandage en terrain pentu



mise en œuvre du géotextile de recouvrement



NB : la boîte de répartition doit être munie d'un couvercle étanche aux eaux de ruissellement. Le dépassement des tuyaux à l'intérieur de la boîte ne doit pas excéder 5 cm. La rigidité des tuyaux d'épandage doit être d'au moins 4 KN/m² (classe CR4).

PRÉCAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Une attention toute particulière devra être apportée sur :

- la profondeur de réalisation des tranchées d'épandage,
- la bonne répartition des effluents dans la boîte de répartition,
- l'espacement entre les tranchées d'épandage,

- la pente des tuyaux d'épandage (1 % maximum),
- le bouclage de l'épandage,
- l'épaisseur de recouvrement en terre végétale non argileuse (0,20 m maximum).